

Scrutin : 19 têtes de liste, 16 543 électeurs

Saint-Clément-des-Baleines

- Maire sortant : Gilles Dusail
- Nombre d'habitants : 696
- Doux liste, avec Lina Benier pour « Une volonté, une équipe, un projet. Saint-Clément des Baleines 2020 » et Didier Courromanche, pour « Saint-Clément 2020... cap au renouveau »
- Scrutin : pas de parageage

Les Villageois vont faire leurs adieux le 14 mars prochain à Gilles Dusail, maire de la commune depuis 2008. Quel qu'il devienne, le futur édile sera charismatique au moins. D'un côté Lina Benier, ancienne conseillère municipale et de l'autre Didier Courromanche, ancien conseiller municipal et adjoint au maire. Les deux candidats offrent aux Villageois des perspectives et des dynamiques antagonistes. Ainsi les deux candidats ont peint le même portrait : voici, mais vote pour lui-même.

Les Portes-en-Ré

- Maire sortant : Michel Audrat
- Nombre d'habitants : 676
- Doux liste, avec Anne Deniel pour « Unit pour une qualité de vie aux Portes », et Bernard Paultet pour « Vivons ensemble aux Portes » et cadre Elisabeth Bidard, se présentant seule
- Scrutin : pas de parageage

Les Portois vont faire leurs adieux le 14 mars prochain à Michel Audrat qui ne participe pas à la régle. Les Portingais vont pour ces élections un chef à Gare, celui de porter à la tête du village une des deux listes sur le site de l'[Ecole](#), Bidard et Anne Deniel. Ils sont respectivement 2 adjoints et conseiller dans l'opposition. Une autre option s'offre aux habitants, la candidature de Bernard Paultet, ancien conseiller municipal aux Portes, sous la bannière de Chantal Bourge, entre 2008 et 2018. Une des conséquences du parageage pourrait être le passage des trois élus de l'île au conseil. Accueilleront-ils alors de nouvelles personnes ? Cela reste à voir.

Ars-en-Ré

- Maire sortant : Jean-Louis Olivier
- Nombre d'habitants : 1 163
- Doux liste : Danièle Pinnaud-Grau, tête de liste « Plaz d'Ar » et Bernard Gaub-Verdon, tête de liste « Ars pour tous »
- Scrutin : pas de parageage

Jean-Louis Olivier, maire sortant et à la tête du village depuis 25 ans, quitte son siège et offre la place à Danièle Pinnaud-Grau, ancienne conseillère municipale dans la commission de l'eau et de l'environnement. Un chef qui a su, avec Danièle Pinnaud-Grau, faire de l'île, ayant été à 4 adjoints lors du dernier mandat.

Avec un taux de 58,5 % de participation, Ars était la commune où le taux de participation était le plus faible sur toute l'île aux dernières élections municipales. À l'époque, le taux n'était peut-être pas de zéro : Jean-Louis Olivier, déjà maire sortant, était le seul candidat. Reste à savoir si au regard de l'enjeu pour leur commune, les Cossentin iront voter aussi avec plus d'envie dans les urnes.



Désignation des conseillers communautaires

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires ne sont pas élus au suffrage universel direct. Ils sont désignés automatiquement en suivant l'ordre alphabétique du chêne nommé marécage. Ainsi, dans le cas de l'île de Ré, chaque membre concerné de la première législature (c'est à dire les conseillers élus au suffrage universel direct) est nommé publicité par voie d'affiche dans les 24 heures suivant l'élection du maire et des adjoints. Cette élection concerne six candidats (deux à Loix, Saint-Clément et Les Portes).

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont élus dans le même mode de scrutin ou par un même vote que les conseillers municipaux. Les voix issues du scrutin serviront au calcul de la répartition des sièges de conseillers communautaires. Mais deux calculs indépendants devront être effectués. Les sièges seront en effet répartis entre les îles, comme par exemple, à la proportionnelle avec prime majoritaire de 50 %. La loi de 1999 a été adoptée donc la moitié des sièges et les autres sont attribués à la proportionnelle, cela permet la présence d'une opposition. Cette élection concerne 22 candidats (deux à La Couarde et Ars, trois à Rivedoux, au Bois et à Saint-Martin, quatre à La Flotte et cinq à Sainte-Marie).

et 10 communes

Scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants



Scrutin dans les communes de 1000 habitants et plus



Retrouvez notre carte interactive et tous les résultats, commune par commune, dès dimanche soir à partir de 20 heures sur notre site internet www.pharederé.com

Saint-Martin-de-Ré

- Maire sortant : Patrice Déchêne
- Nombre d'habitants : 2 231
- Une liste : Patrice Déchêne
- Scrutin : pas de parageage

Patrice Déchêne sort, à coup sûr, n'est Patrice Déchêne à la tête de la mairie le 15 mars prochain. Il pourra faire, il va le faire pour ces élections. Son équipe, qui comprend deux adjoints et deux conseillers municipaux, proposera un conseiller régional pour l'île. Cependant, il prévoit qu'il n'aurait aucun dossier. À bon entendeur...

La Flotte

- Maire sortant : Lison Gendre
- Nombre d'habitants : 2 762
- Nombre d'électeurs : 2 809
- Trois listes : Jean-Pierre Salas, tête de liste « Ensemble, continuer et innover » et François De La Fouche-Molinier et La Flotte nous implique
- Scrutin : pas de parageage

Un taux de 83,72 % de participation aux dernières élections municipales, où pour sûr que la Flottille a la politique dans la peau. En la situation au poste de maire, sans Lison Gendre pendant plus de quatorze ans, n'a pas épaulé les défauts. Au contraire, Lison Gendre, en assurant la fin de l'après-Patrick Saunier, est venue au pouvoir avec quelques armes : Bruno Raynal, adjoint, son principal adjoint, a raflé la fonction de maire. Le tout, avec l'appui de Jean-Patrick Lehoucq, également conseiller de La Flotte depuis de nombreux années. Avec une campagne plus discrète, François-Xavier de la Fouche-Molinier est aussi dans la course. Sa ligne est, selon lui, « la voie alternatives à ceux qu'il qualifie de « mafieux réunis ».

Rivedoux-Plage

- Maire sortant : Patrice Raaffart
- Nombre d'habitants : 2 280
- Nombre d'électeurs : 2 195
- Une liste : Patrice Raaffart, « Ensemble imaginons dimain »
- Scrutin : pas de parageage

Patrice Raaffart, maire sortant, avait temporalisé les dernières élections face à la manne avec 73,07 % des suffrages. Le conseiller de l'opposition, Jean-Louis Jeulin, son adjoint, a été élu député d'Île-de-France. Il a été nommé au poste de maire. Il devra alors exercer pour ce mandat. A moins que le maire et ses deux adjoints ne demandent une renomination à l'échelle de la flottille en mobilisant la création de partage associatif pour accéder à la plage sud, un projet de piste cyclable entre le pont et Sainte-Marie ou encore une rampe urbaine 100 % bas.